

## Mémoire sur la tarification carbone fédérale :

Facteurs à considérer pour le développement de protocoles dans le système fédéral de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES)



ON VIRE LE MONDE  
À L'AN VERT AVEC

WILL offre comme solution des crédits de carbone issus des efforts de réduction des GES de nos PME en régions et de nos leaders d'ici.

Avec 80% de la vente des crédits versés en redevances, c'est une belle façon de relancer la vague verte.



in f ig tw

[solutionswill.com/acheter-des-credits-de-carbone](https://www.solutionswill.com/acheter-des-credits-de-carbone)

Contribution de *Les Solutions Will Inc.*

<https://www.solutionswill.com/>

27 août 2020

À l'attention de : Mme Jackie Mercer  
Gestionnaire, Division des crédits compensatoires  
Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC)

## **Objet : Mémoire sur la tarification carbone fédérale**

---

Madame Mercer,

Les Solutions Will Inc. (Will) est une entreprise privée canadienne qui est certifiée B Corp<sup>1</sup>, depuis mars 2019, et qui participe activement depuis 2012 à la résolution des enjeux de développement durable. Will a centré sa mission et ses opérations sur l'audit des réductions des émissions de GES réalisées par des PME et des OBNL canadiennes et sur leur transformation en crédits de carbone en favorisant le Développement Durable (DD) et les actions relevant des défis climatiques<sup>2</sup>.

Will a une philosophie sociale basée sur le partage. Elle repose sur deux axes majeurs : démocratiser l'accès aux réductions de gaz à effet de serre (GES) et les convertir en crédits de carbone par la mise en commun de projets locaux de réduction des GES, qui pourraient être réalisés, par des centaines de milliers de petites et moyennes entreprises (PME), de petites municipalités et OBNL canadiennes, et retourner le plus d'argent possible à ces partenaires suite à la vente des crédits de carbone par Will. L'objectif principal est d'encourager une économie locale tournée vers les enjeux environnementaux, d'accélérer la transition énergétique et écologique sur le territoire canadien et d'exporter le plus possible cette façon de faire au niveau international.

À cet effet Will a initié, développé et mis sur pied depuis 2007<sup>3</sup>, une solution opérationnelle appelée *Communauté Durable* (CD)<sup>4</sup>. Elle est basée sur un protocole de quantification et de vérification<sup>5</sup> de projets de réduction de GES, regroupés en cluster; ce protocole a été développé par Will (2009-2012) et validé sous le programme VCS<sup>6</sup>, le plus important programme mondial du marché volontaire. Un premier projet, *de type cluster*, basé sur ce protocole VM0018 a été développé et est en opération sur le territoire de la province de Québec depuis le milieu de 2013. Ce projet est actuellement dans le recrutement de sa cinquième cohorte. Le projet CD a connu un effet d'entraînement significatif, tout au long de sa troisième cohorte (janvier 2017 -juillet 2019)<sup>7</sup>, tant en termes de nombre et de la nature des partenaires actifs en région qui ont été sensibilisés, éduqués sur les enjeux et actions climatiques durables et qui se sont engagés comme membre dans CD, que de la quantité de réduction de GES convertie en crédits de carbone.

---

<sup>1</sup> <https://www.solutionswill.com/will-choisit-loption-b-la-b-corp/>

<sup>2</sup> [https://www.solutionswill.com/blog\\_post/de-laction-sur-la-decade-2020-mesurer-reduire-et-contribuer/](https://www.solutionswill.com/blog_post/de-laction-sur-la-decade-2020-mesurer-reduire-et-contribuer/)

<sup>3</sup> [https://www.solutionswill.com/blog\\_post/le-modele-dinnovation-sociale-de-will-solutions-2007-2019/](https://www.solutionswill.com/blog_post/le-modele-dinnovation-sociale-de-will-solutions-2007-2019/)

<sup>4</sup> <https://www.solutionswill.com/la-communaute-durable-de-will/>

<sup>5</sup> <https://verra.org/methodology/vm0018-energy-efficiency-and-solid-waste-diversion-activities-within-a-sustainable-community-v1-0/>

<sup>6</sup> <https://verra.org/project/vcs-program/>

<sup>7</sup> <https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2019/07/WILL-met-en-vente-3-millions-de-tonnes-de-r%C3%A9duction-de-gaz-%C3%A0-effet-de-serre.pdf>

Les résultats de cette 3<sup>ème</sup> cohorte ont permis le dépôt d'offres de ventes de crédits de carbone qui se sont matérialisés par des ventes avec des acheteurs finaux<sup>8</sup>, depuis l'automne 2019, autant au Canada qu'en Europe. Le projet *Communauté Durable* a obtenu, le 21 juillet 2020, le label **Solar Impulse**<sup>9</sup>, une fondation européenne basée à Genève qui fait la qualification, la validation et la promotion de solutions innovantes afin de relever les défis climatiques et écologiques du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Dans ce contexte et fort de son expérience de développement de protocoles internationaux, Will a pris connaissance cet été des propositions du ministère de l'Environnement et Changement Climatique du Canada (ECCC) concernant l'identification de facteurs à considérer pour le développement de protocoles dans un système fédéral de crédits compensatoires (SFCC) pour les gaz à effet de serre (GES)<sup>10</sup>. Dans ce cadre, Will aimerait partager son expérience au bénéfice de toutes les parties prenantes de la société canadienne.

Ainsi, Will, au nom des centaines de PME, municipalités et organismes communautaires participant à son projet de *Communauté Durable*, a jugé opportun de rédiger le présent Mémoire sur la mise en place d'un système canadien de crédits compensatoires. Will remercie d'avance, au nom de tous les membres de sa *Communauté Durable*, ECCC de le recevoir. Nous autorisons ECCC à partager nos remarques, observations, commentaires et propositions avec tout autre organisme et ministère pertinent, incluant tous les niveaux de gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

En introduction au document d'ECCC<sup>11</sup>, il est souligné « *que la tarification de la pollution par le carbone est l'un des principaux piliers du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC), le plan du Canada pour lutter contre les changements climatiques et favoriser une croissance propre. La tarification de la pollution par le carbone est l'un des moyens les plus efficaces et abordables pour réduire la pollution. Un système de tarification de la pollution par le carbone bien conçu constitue un incitatif pour l'action climatique et l'innovation propre tout en protégeant la compétitivité* ».

En vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les GES, qui est entrée en vigueur le 21 juin 2018, le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone est composé de deux parties :

1. Une redevance applicable aux combustibles fossiles qui est généralement payable par les producteurs ou les distributeurs de combustibles, et dont les taux seront établis pour chaque combustible de façon à être de 10 \$ la tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) en 2018, et augmenteront de 10 \$ par tonne, par an, pour s'établir à 50 \$ la tonne de CO<sub>2</sub>e en 2022;
2. Un système de tarification fondé sur le rendement (STFR), pour les installations exerçant certaines activités industrielles dont le ministre de l'Environnement et Changement Climatique Canada est responsable et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, et dans deux secteurs en Saskatchewan (électricité et transport du gaz naturel par gazoducs).

---

<sup>8</sup> Vente directe, sans intermédiaire soit de courtiers, de revendeurs ou autres agents d'un marché secondaire, auprès de : Fonds de pension canadien, de propriétaires immobiliers, de banques, de compagnies agro-alimentaires canadiennes, d'OBNL, de consommateurs autour du monde ainsi que d'organisations internationales.

<sup>9</sup> <https://solarimpulse.com/efficient-solutions/sustainable-community>

<sup>10</sup> <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/pricing-pollution/Options-systeme-credits-compensatoires.pdf>

<sup>11</sup> <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/pricing-pollution/Options-systeme-credits-compensatoires.pdf>

La compensation de l'installation assujettie au STFR, si ses émissions sont supérieures à la limite applicable<sup>12</sup>, se fera selon les options suivantes:

1. le paiement d'une redevance pour les émissions excédentaires au receveur général du Canada, établie au même taux que la redevance sur les combustibles de 20 \$ par tonne de CO<sub>2</sub>e due pour la période de conformité 2019, augmentant de 10 \$ par tonne de CO<sub>2</sub>e chaque année, pour atteindre 50 \$ par tonne de CO<sub>2</sub>e pour la période de conformité 2022 et les périodes de conformité suivantes, sauf si indiqué autrement;
2. la remise de crédits excédentaires au STFR émis par le ministre;
3. la remise de crédits compensatoires émis par le ministre, si le règlement le permet;
4. la remise d'unités reconnues (par ex., crédits compensatoires admissibles des systèmes de crédits compensatoires provinciaux);
5. une combinaison des quatre options ci-dessus.

Dès la période de conformité de 2021, une installation assujettie au STFR pourra remettre des crédits de carbone, comme unités de conformité, pour compenser 75% des émissions excédentaires de son installation<sup>13</sup>. L'espace disponible pour les crédits compensatoires proposés dans le système de tarification fondé sur le rendement (STFR), d'après notre estimation, se situerait à l'intérieur d'une fourchette annuelle variant entre 1,7 et 8,5 millions de tonnes de crédits de carbone. Nous relevons quelques observations :

1. Au Canada le dernier inventaire national de GES est sur l'année 2018 et il s'établit à 730 000 Kt de GES, soit 730 millions de tonnes de GES, et le chemin pour atteindre l'objectif canadien de 2030 demeure colossal. Le tableau 1 permet de constater le poids représentatif de chaque territoire du Canada, soit 10 provinces et 3 territoires et nous permet de pointer sur les 7 territoires assujettis au STFR et qui constituent ensemble ≈ 38 % de toutes les émissions canadiennes;
2. Sur ces 7 territoires, 571 entreprises pourraient participer au STFR, de manière réglementée ou selon une adhésion volontaire. Pour l'année 2018, ces 571 entreprises avaient déclaré émettre ensemble 85 184 Kt de GES;
3. L'Ontario et la Saskatchewan représentent les deux principaux territoires assujettis au STFR pour le nombre d'entreprises ayant déclarées des émissions supérieures à 10 Kt avec respectivement 324 et 180 entreprises ainsi que pour les quantités déclarées avec respectivement 45 609 Kt et 29 359 Kt de GES pour l'année 2018;
4. Pour l'ensemble du Canada, un total de 1 706 entreprises avec des émissions supérieures à 10 Kt avaient déclaré émettre 294 531 Kt de GES;
5. Notons que l'Inventaire national canadien de l'année 2020 subira assurément les effets COVID-19 et qu'il y aura probablement des répercussions, à la baisse, sur les années suivantes.

---

<sup>12</sup> Page 29 du projet réglementaire canadien <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/pricing-pollution/stfr-projet-reglementaire-fr.pdf>

<sup>13</sup> Page 30 article 21 du projet réglementaire canadien <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/pricing-pollution/stfr-projet-reglementaire-fr.pdf>

**A) Tableau 1: quantités annuelles déclarées en 2018, par les entreprises, ayant des émissions de GES > 10 Kt, par territoire sur l'ensemble du Canada**

		Plus de 10 Kt		Kt GES	
Territoires		Bassin des entreprises ciblées 2018	Total émissions de GES des entreprises ciblées 2018 (KtGES)	Émissions de GES 2018; inventaire national 2018	% du Canada
1	Ontario	324	45 609	165 000	22.6%
2	Nouveau Brunswick	18	6 982	13 000	1.8%
3	Manitoba	35	2 595	22 000	3.0%
4	Iles du Prince Edouard	5	96	1 700	0.2%
5	Yukon	2	36	600	0.1%
6	Nunavut	7	507	700	0.1%
7	Saskatchewan	180	29 359	76 000	10.4%
<b>Sous-total assujettis STFR</b>		<b>571</b>	<b>85 184</b>	<b>279 000</b>	<b>38.2%</b>
8	Québec	191	21 872	83 000	11.4%
9	Alberta	713	156 558	273 000	37.4%
10	Colombie Britannique	185	17 236	66 000	9.0%
11	Nouvelle Écosse	25	7 636	17 000	2.3%
12	Terre Neuve	16	5 434	11 000	1.5%
13	TNO	5	611	1 200	0.2%
<b>Sous-total non-assujettis au STFR</b>		<b>1 135</b>	<b>209 347</b>	<b>451 200</b>	<b>61.8%</b>
<b>Total</b>		<b>1 706</b>	<b>294 531</b>	<b>730 200</b>	<b>100.0%</b>

<i>Référence: émissions de GES des entreprises &lt; 10 Kt</i>	<a href="http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/eccc/En81-6-1-2018-fra.pdf">http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/eccc/En81-6-1-2018-fra.pdf</a>
<i>Référence: inventaire national 2018</i>	<a href="http://donnees.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/RIN - FR - Sommaire.pdf">http://donnees.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/RIN - FR - Sommaire.pdf</a>

Par ailleurs, la cible du Canada pour 2030 a été établie à 511 000 Kt de GES<sup>14</sup>. Ce qui, d'une manière linéaire, nécessiterait une réduction annuelle de 22 000 Kt de GES (730 000 Kt - 511 000 Kt/10 années) soit un taux de réduction annuelle ≈ 3%. Selon cette projection, la contribution des entreprises assujetties au STFR pourrait se situer entre 3% et 13% de leurs émissions annuelles de 2018. C'est cette dernière fourchette que nous avons utilisée sur le Tableau 2, afin de projeter le bassin des dépassements des émissions de STFR, modéliser/projeter raisonnablement et ainsi pouvoir estimer la demande de crédits de carbone d'origine canadienne. Sur une période de 10 années (2020-2030) cette fourchette pourrait représenter une demande se situant entre 15 à 85 millions de crédits de carbone.

<sup>14</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/progres-cible-reduction-emissions-gaz-effet-serre-Canada.html>

**B) Tableau 2 : quantités annuelles estimées de crédits compensatoires pour le STFR, par les entreprises visées (fourchette de dépassement 2% à 10%)**

Territoires assujettis	Qtés annuelles de GES sur les STFR (estimation des dépassements en KtGES) année de référence 2018					100% de dépassement  75%: limites d'utilisation de cc
	2.67%	5.33%	8.00%	10.67%	13.33%	
	2%	4%	6%	8%	10%	
Ontario	912.2	1 824.4	2 736.5	3 648.7	4 560.9	
New Brunswick	139.6	279.3	418.9	558.6	698.2	
Manitoba	51.9	103.8	155.7	207.6	259.5	
Prince Edward Island	1.9	3.8	5.8	7.7	9.6	
Yukon	0.7	1.4	2.2	2.9	3.6	
Nunavut	10.1	20.3	30.4	40.6	50.7	
Saskatchewan	587.2	1 174.4	1 761.5	2 348.7	2 935.9	
<b>Sous-total</b>	<b>1 703.7</b>	<b>3 407.4</b>	<b>5 111.0</b>	<b>6 814.7</b>	<b>8 518.4</b>	

Tenant compte de l'espace d'une demande canadienne pressentie, voici nos principales observations sur le projet de développement de protocoles dans un système fédéral de crédits compensatoires pour les GES :

Actuellement, il existe au Canada différents marchés de crédits de carbone, dont ceux des marchés volontaires. Certains sont appuyés par des programmes internationaux reconnus tel que VCS, CDM, Gold Standard<sup>15</sup> du programme du groupe CSA<sup>16</sup> qui a bénéficié d'une certaine aura durant la décade 2000-2010<sup>17</sup>, ainsi que de projets opérant hors programme<sup>18</sup>. En parallèle des marchés volontaires, il y a des systèmes provinciaux de crédits de carbone compensatoires qui sont réglementés, tel le SPEDE<sup>19</sup> au Québec. De plus, dans le contexte de l'Accord de Paris, il y a des discussions internationales depuis 2015, sur la mise en place de mécanismes de marché sous l'appellation «*International Trading Mitigation Outcome*» (ITMO) explicité dans l'article 6<sup>20</sup> de cet Accord.

Nous comprenons l'intérêt général d'adresser globalement la crise climatique, mais encore faut-il considérer les éléments suivants pour avoir un impact réel:

1. les impacts de la montée du protectionnisme économique depuis 2016<sup>21</sup>;

<sup>15</sup> Page 7 publié en août 2018 <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2019/04/VCM-Q1-Report-Final.pdf>

<sup>16</sup> Lien vers le registre du CSA Group [https://www.csaregistry.ca/reductions/masterprojects\\_e.cfm?all=yes](https://www.csaregistry.ca/reductions/masterprojects_e.cfm?all=yes)

<sup>17</sup> La 4<sup>ième</sup> vague carbone : [https://www.solutionswill.com/blog\\_post/une-4ieme-vague-carbone/](https://www.solutionswill.com/blog_post/une-4ieme-vague-carbone/)

<sup>18</sup> Le projet Carbone boréal <http://carboneboreal.uqac.ca/presentation/>

<sup>19</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>

<sup>20</sup> <https://www.ieta.org/page-18192/7895908>

<sup>21</sup> Slide 15 : limitation de l'usage des crédits de carbone en Californie, avec dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une obligation que 50% de ceux-ci doivent provenir de la Californie [https://ww2.arb.ca.gov/sites/default/files/classic/cc/capandtrade/offsets/compliance\\_offset\\_protocol\\_task\\_force\\_meeting\\_3-2-2020.pdf](https://ww2.arb.ca.gov/sites/default/files/classic/cc/capandtrade/offsets/compliance_offset_protocol_task_force_meeting_3-2-2020.pdf)

2. les impacts des replis nationaux récemment constatés et occasionnés par la crise sanitaire du COVID-19;
3. les discussions sur l'imposition de tarif carbone<sup>22</sup> qui sont en cours dans le cadre de la reprise économique post-covid.

Nous croyons ainsi que toute réduction ou séquestration de GES matérialisée au Canada est le premier geste à faire pour atteindre nos cibles nationales de 2030 et 2050 et contribuer au défi climatique mondial. Tout ceci devrait se faire en priorisant les actions locales tout en laissant un espace au trading international, juste et équitable, d'*International Trading Mitigation Outcome (ITMO)* prioritairement avec les pays non développés et signataires de l'Accord de Paris.

Tout un défi compte tenu des éléments suivants:

1. la demande anticipée, que nous avons estimée aux pages antérieures ;
2. la priorisation de réductions de GES effectuées au Canada comme souhaité par ECCC<sup>23</sup>;
3. les temps impartis, en termes d'années, nécessaires à la mise en place d'un nouveau programme tel qu'observé par la Banque Mondiale<sup>24</sup> : développement de protocoles, suivi du développement de projets appuyés sur ces protocoles, de leur cycle de vie c'est-à-dire de leur création, leur quantification, leur vérification par tierce partie reconnue et de leur mise en disponibilité sur les marchés;
4. l'urgence d'atteindre les cibles canadiennes pour 2030 afin de contribuer aux efforts planétaires.

Dans ce contexte, nous croyons et recommandons de porter une attention particulière sur l'opportunité réelle d'une interface équitable entre l'utilisation de crédits de carbone de projets canadiens qui sont en place et qui sont disponibles et ceux qui pourront naître du programme canadien.

Par ailleurs, nous sommes tout à fait d'accord sur les grands principes du développement du programme et des protocoles énoncés<sup>25</sup>. Nous aimerions souligner l'importance primordiale de favoriser des projets qui entraînent une large participation des parties prenantes de la société civile, sous forme d'agglomération de micro-projets agrégés tels que soulignés par ECCC<sup>26</sup>; et si possible pouvant couvrir différents « *sectoral scopes* »<sup>27</sup> en mode guichet unique pour engager le maximum d'intervenants aux projets de réductions de GES. Cela pourrait se faire via ECCC par l'accréditation d'une méthodologie reconnue internationalement sur de tels projets en mode *cluster*<sup>28</sup> ainsi que la reconnaissance de leurs crédits de carbone vérifiés, qui sont disponibles en volume significatif. Ce type de projets « *cluster* » peuvent entraîner, par leurs modèles d'affaires innovants et de partage, une plus large participation aux efforts climatiques. Par ailleurs, la

---

22 24 juillet 2020 : <https://news.cgtm.com/news/2020-07-24/EU-considers-tax-emissions-trading-for-carbon-border-plan-SnHhU7xaRq/index.html>

23 Page 5 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-tarification-fonde-rendement/tarification-pollution-carbone-facteurs-considerer-developpement.html>

24 Analyse de la Banque Mondiale (BM) sur la complexité et lourdeur bureaucratique de programme carbone tel que celui de la MDP <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/06/19/standardized-crediting-framework-promises-less-paperwork-more-payments-for-carbon-emissions-reductions>

25 Page 5 et page 6 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-tarification-fonde-rendement/tarification-pollution-carbone-facteurs-considerer-developpement.html>

26 Page 8 <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/pricing-pollution/Options-systeme-credits-compensatoires.pdf>

27 <https://verra.org/project/vcs-program/projects-and-jnr-programs/vcs-sectoral-scopes/>

28 Tel que celui de Communauté Durable : <https://www.solutionswill.com/la-communaute-durable-de-will/>

mutualisation de l'expertise carbone évite le fardeau de former des « experts carbone » pour chaque PME.

Cette accréditation permettrait de *canadieniser* cette méthodologie dans le projet de SFCC. Nous avons noté les types de projets qu'ECCC juge prioritaires à développer<sup>29</sup>. Nous constatons que tous les projets de protocoles sont hors du “*sectoral scope*” de l'énergie fossile, qui est déjà tarifée directement (fédéral) ou indirectement (par exemple au Québec) au niveau de sa consommation. Nous constatons la volonté d'ECCC d'éviter *les considérations relatives aux crédits compensatoires et au cumul des crédits*<sup>30</sup>. Nous trouvons la préoccupation d'ECCC louable. Toutefois, elle nous apparaît préjudiciable à la majorité des entreprises PME et municipalités canadiennes.

En fait, tant que la propriété des émissions et des réductions est confirmée sous la responsabilité de l'émetteur, les crédits de carbone qui sont vérifiés avec rigueur demeurent avantageusement complémentaires à une tarification/taxe carbone. Ce faisant, les « revenus carbone » découlant de la vente de ces crédits constituent un incitatif d'effort/geste positif. Ce qui renforce les stimuli aux changements<sup>31</sup> (la carotte et le bâton). En effet, les solutions normatives peuvent être accompagnées des solutions incitatives où différentes combinaisons possibles aideraient à atteindre les résultats escomptés. C'est le cas de la fiscalité verte ou incitative qui est devenue un instrument pivot de la politique environnementale suédoise dans le cadre de sa réforme fiscale de 1991.<sup>32</sup> Internationalement reconnue aujourd'hui comme « *Success story* », la Suède a franchi le pas il y a plus de 20 ans en instaurant une taxe sur les oxydes d'azote (NOx) avec une redistribution à la filière : l'approche pigouvienne<sup>33</sup>. Les recettes afférentes sont reversées en discriminant les pratiques vertueuses et les pratiques néfastes pour l'environnement, une vertu pigouvienne invitant les acteurs à changer leurs comportements. Le succès de cette réforme montre qu'il s'agit d'une approche économiquement efficace. La taxe pigouvienne a été aussi expérimentée dans plusieurs pays, entre autres, la Norvège, le Danemark, la Suisse et la France.

Cette approche a l'avantage d'adresser la compétitivité des marchés internationaux, accentuée par la crise sanitaire qui favorise un contexte de repli économique et qui permet de se rapprocher du coût social du carbone (CSC)<sup>34</sup> ou de tendre vers un prix d'impact, c'est à dire un prix qui favorisera le changement<sup>35</sup> et qui constitue un puissant antidote au « *greenwashing* »<sup>36</sup>. Il faut

<sup>29</sup> Page 13 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-tarification-fonde-rendement/tarification-pollution-carbone-facteurs-considerer-developpement.html>

<sup>30</sup> Page 13 <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/pricing-pollution/Options-systeme-credits-compensatoires.pdf>

<sup>31</sup> Matthieu Ricard, « *Plaidoyer pour l'altruisme, la force de la bienveillance* ». Éditions NIL, Paris ISBN 978-2-84111-623-2, page 600-601.

<sup>32</sup> Paris : Ministère de l'environnement, 2016. <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.html?id=Temis-0084265&requestId=0&number=6>

<sup>33</sup> L'approche pigouvienne de l'internalisation des coûts par une fiscalité incitative fait partie de la panoplie des instruments et politiques environnementales bien établies depuis des années pour assurer l'acceptabilité des mesures environnementales d'un gouvernement. L'économiste Pigou fut le premier à imaginer, en 1920, un type de taxe qui vient se surajouter au coût privé de l'utilisation d'un bien. Afin que les agents payent les prix qui intègrent toutes les dimensions du coût social des biens, deux solutions techniques sont envisageables : l'instauration de taxes pigoviennes ou l'allocation de droits à polluer qui peuvent ensuite être échangés sur un marché. Sur le plan distributif, la solution avec marché de droits conduit à des résultats qui dépendent de leur allocation et la solution pigouvienne dépend de l'utilisation des recettes engendrées par la taxe (subvention ou rémunération des services explicites). En plus, il n'existe aucune difficulté économique insurmontable à concilier équité et efficacité avec l'approche pigouvienne. En outre, la structure de la fiscalité verte intègre les contraintes de compétitivité en tenant compte de l'utilisation efficace de facteurs locaux.

<sup>34</sup> Mise à jour technique des estimations du coût social des gaz à effet de serres réalisées par ECCC, mars 2016 + <https://www.linkedin.com/pulse/prix-et-co%C3%BBt-carbone-martin-clermont/>

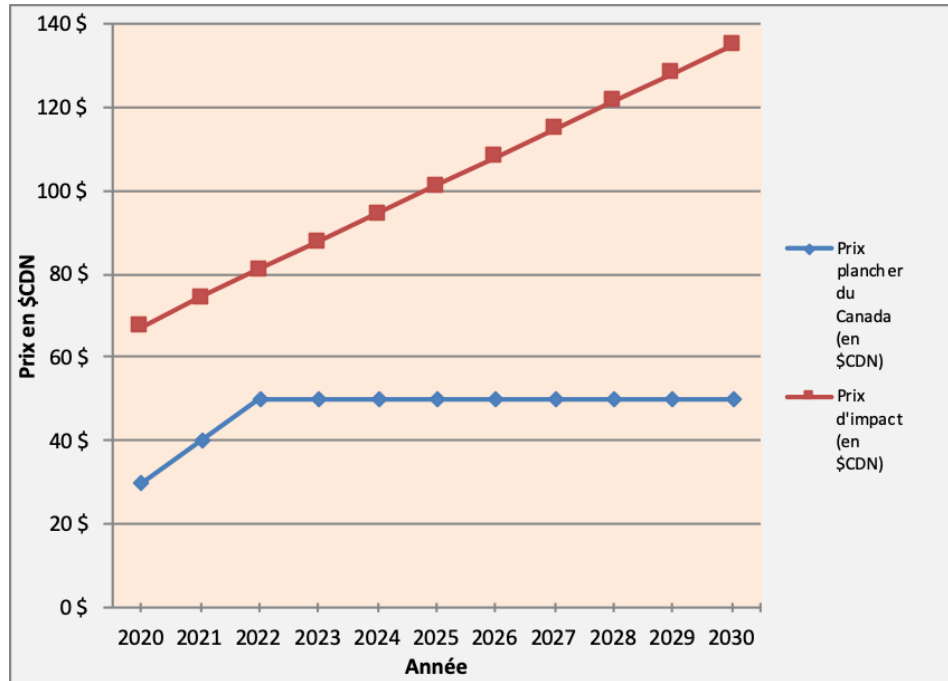
<sup>35</sup> World Bank, Report of the High-Level Commission on Carbon Prices 2017, conclusion on the Executive Summary page 3 [https://static1.squarespace.com/static/54ff9c5ce4b0a53deccfb4c/t/59b7f2409f8dce5316811916/1505227332748/CarbonPricing\\_FullReport.pdf](https://static1.squarespace.com/static/54ff9c5ce4b0a53deccfb4c/t/59b7f2409f8dce5316811916/1505227332748/CarbonPricing_FullReport.pdf)

<sup>36</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Greenwashing>



cesser de confondre/englober la couverture d'un sectoral scope sans considérer le prix qui y est apposé. Ainsi par exemple pour l'année 2017, la couverture des émissions de GES par les instruments du SPEDE au Québec (dans sa phase I et II) couvre 84,4%<sup>37</sup> des émissions du Québec avec un prix moyen de 17,21\$ CDN/tCO<sub>2</sub>e<sup>38</sup>.

**Graphique 1 : Écart du prix plancher canadien avec prix d'impact**



Ainsi, le graphique 1 sur l'écart entre un prix d'impact annoncé par un document de la Banque mondiale en 2017 et le prix plancher canadien en \$CDN/t CO<sub>2</sub>e établi par le gouvernement canadien démontre un écart d'un minimum de 30\$ CAD à un maximum de 85\$ CAD par tonne de CO<sub>2</sub>e.

Il n'est plus suffisant de mettre toute l'attention sur le double comptage comme un dogme immuable, mais plutôt d'envisager le maximum de mécanismes économiques pour stimuler et accélérer des réductions de GES. C'est réalisable, simplement avec des balises et de la rigueur pour le bénéfice d'un changement accéléré. Ce qui nous amène à commenter notre expérience québécoise sur cet enjeu.

**L'expérience du contexte québécois des crédits de carbone réglementés (CrC) :**

Les crédits de carbone réalisés sur le territoire du Québec sont des réductions effectives de GES qualifiées, mesurées et vérifiées. Ils sont réalisés dans un espace « réglementé » ou dans un espace « volontaire ». Les stimuler et les augmenter, sous contrôle, demeure une opportunité pratique pour atteindre les cibles de 2030. Le volume autorisé par la réglementation, jusqu'en

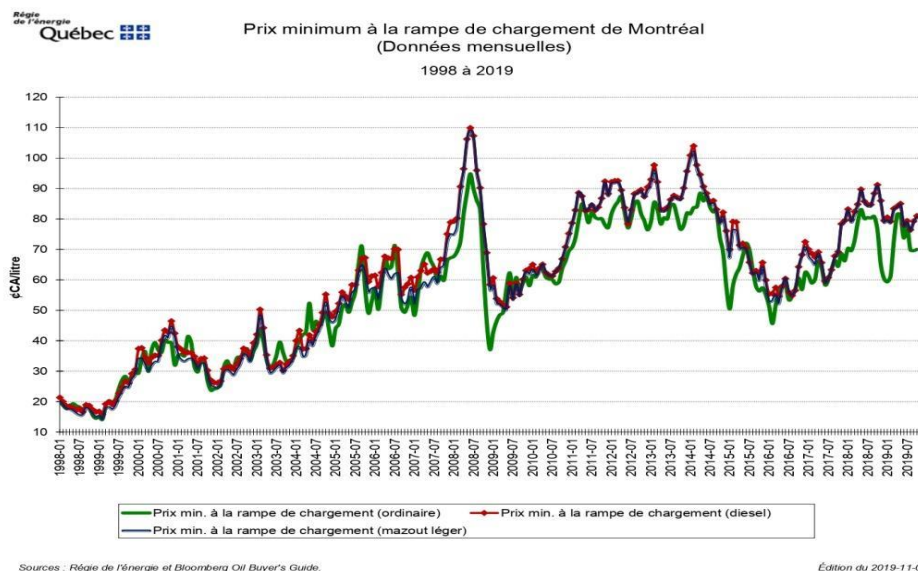
<sup>37</sup> Page 12 (7,72+4,55)/78,64 MtCO<sub>2</sub>e <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2017/inventaire1990-2017.pdf>

<sup>38</sup> Page 4 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2017-09-15/resultats-vente20171114.pdf>

2030, est de 72 millions de crédits compensatoires<sup>39</sup> réglementés (CrC)<sup>40</sup>. Au 31 décembre 2017, 585 000 des 6 088 000 CrC qui ont été utilisés provenaient du Québec<sup>41</sup>. Donc l'espace autorisé est actuellement sous-utilisé.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec, le SPEDE<sup>42</sup>, en est maintenant à sa huitième année d'existence. Un volet de crédits compensatoires (CrC) y a été greffé depuis ses débuts en 2013. Cinq protocoles ont été réglementés et ont permis la réalisation de 16 projets<sup>43</sup> qui ont, ensemble, apportés 876 726 tonnes de réductions de GES vérifiées et converties en CrC et vendues sur le SPEDE. Ce qui donne une moyenne annuelle de  $\approx$  125 000 tonnes de GES soit environ 0,15% des émissions annuelles du Québec. Ces projets ont eu droit à une antériorité de 6 ans, c'est-à-dire que leur début de projet a pu commencer rétroactivement au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2007<sup>44</sup>.

Force est de constater que l'impact du SPEDE et des CrC sur l'évolution du prix de l'énergie fossile (2012-2019)<sup>45</sup> n'a pas ou a peu joué le rôle escompté sur la diminution de la consommation d'énergie fossile<sup>46</sup> et de sa probable grande volatilité au cours des prochaines décades<sup>47</sup>.



Notre recommandation faite au MELCC en novembre 2019<sup>48</sup> était en ligne avec les mesures d'ajustement du « Cap & Trade » récemment mises en place en Europe et en Californie. Elle tenait

<sup>39</sup> Le SPEDE en accéléré slide 3 <https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2019/09/SPEDE-acc%C3%A9l%C3%A9r%C3%A9-Avril-2019.pdf> :

<sup>40</sup> Définition des CrC du MELCC <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>

<sup>41</sup> Voir Tableau 3 au document <https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2019/07/Fuites-des-capitaux-b.docx.pdf>

<sup>42</sup> Le SPEDE en bref <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/en-bref.pdf>

<sup>43</sup> En date du 31 juillet 2020 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>. Dont certain projets ont été stimulés par le programme de biogaz du MDDEP 2007-2012 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biogaz/biogaz.pdf>  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biogaz/appel-offre-0725.pdf>

<sup>44</sup> En date du 31 juillet 2020 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>

<sup>45</sup> Régie de l'énergie du Québec : <http://www.regie-energie.qc.ca/>

<sup>46</sup> Rapport du Vérificateur général, printemps 2016, Chapitre 4, page 32 paragraphe 105-106  
<https://www.vgg.qc.ca/fr/publications?lang=fr&typeRapport=RA&annee=2016>

<sup>47</sup> Agence Internationale de l'énergie (IEA), World Energy Outlook 2019 <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2019>

compte de la réalité économique et sociale québécoise sur les limites physiques et méthodologiques de création de dizaines de millions de CrC supplémentaires sous des protocoles actuellement réglementés au SPEDE ou ceux qui seraient en élaboration<sup>49</sup>. Elle était consciente que l'objectif n'est pas d'offrir plus de CrC réglementés d'origine québécoise sur le marché du WCI, mais de stimuler et d'utiliser prioritairement des réductions de GES vérifiées et crédibles faites en sol québécois.

### **Enjeu de double comptabilité avec la consommation d'énergie fossile déjà tarifée (taxée) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Il est utile de constater les limites de l'utilisation solo d'une *taxe carbone actuellement* transmise par l'entremise des distributeurs d'énergie fossiles tel qu'analysé, sur les horizons 2023 et 2030, par le MELCC et le Ministère des Finances en août 2017<sup>50</sup>. L'impact du SPEDE, comme signal de prix<sup>51</sup>, qui a été calculé par ces 2 ministères, ne contribuerait qu'à 16% de l'atteinte des cibles de réduction de 2030. Cette approche positive de combiner taxation et crédits de carbone pourra limiter les impacts sociaux négatifs (associés à une taxe carbone), comme cela a été vécu en France avec le mouvement des gilets jaunes, tout en maintenant la compétitivité québécoise dans le contexte économique nord-américain.

Il serait fort simple de dégager le « *spread* » (c'est-à-dire l'écart entre le prix moyen annuel du prix plancher canadien et un prix d'impact), et de reconnaître la vente de crédits de carbone au prix moyen de cet écart sans double comptage. Il serait opportun de stimuler l'achat de crédits de carbone non réglementés sous le SPEDE et du SFCC par l'octroi de crédits fiscaux pour leur achat à la condition qu'ils aient été réalisés et achetés au Canada.

### **Les limites de la taxation carbone et l'utilisation d'incitatifs économiques**

Nous avons indiqué dans notre mémoire déposé en novembre 2019 au MELCC que l'utilisation d'incitatifs économiques complémentaires serait actuellement préférable à une augmentation de la taxation carbone dans le contexte d'isolement du Québec sur son « Cap & Trade » et d'un protectionnisme économique croissant, évitant les contrecoups de cette approche sur les exportations québécoises. Ces incitatifs, tels que les crédits de carbone, seraient un outil de co-financement et concomitant au prix carbone signalé par le SPEDE.

1. Nous pouvons déjà constater la propension à utiliser de tels incitatifs par des promoteurs de projets majeurs qui sont actuellement en discussion au Québec<sup>52</sup>;
2. L'innovation sociale et communautaire, c'est dire la mutualisation de l'expertise et des coûts favorisant une participation large aux efforts de réduction de GES, demeure une avenue à privilégier;

---

48 [https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2020/01/Solutions\\_Will\\_Memoire\\_sur\\_le\\_SPEDE\\_VF.pdf](https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2020/01/Solutions_Will_Memoire_sur_le_SPEDE_VF.pdf)

49 Présentation au Colloque Air et Changement Climatique, de septembre 2018, slide 6, item 4 [https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2014/01/reseau\\_env\\_27septembre\\_2018-v5finale.pdf](https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2014/01/reseau_env_27septembre_2018-v5finale.pdf)

50 Contribution directe du SPEDE aux cibles climatiques québécoises sur l'horizon 2023, page 21 Tableau 7 et sur l'horizon 2030, Tableau 10, page 30 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/consultation/spede/impact-econo201708.PDF>

51 [http://www.regie-energie.qc.ca/energie/archives/graphiques/ordinaire\\_graph\\_historique\\_mtl2019.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/energie/archives/graphiques/ordinaire_graph_historique_mtl2019.pdf)

52 [https://www.solutionswill.com/blog\\_post/carboneutralite/](https://www.solutionswill.com/blog_post/carboneutralite/)

3. L'utilisation de technologies émergentes en Intelligence artificielle (IA), en Internet des Objets (IdO) et des technologies de block Chain (grand journal distribué de transactions) autour d'un guichet unique favoriserait une plus large participation de toutes les parties prenantes de la société et non seulement de la centaine d'organisations actuellement assujetties au SPEDE.

### **Conclusion et recommandations de notre Mémoire :**

- A. Reconnaissance de la pertinence du projet SFTR comme un élément approprié de la tarification carbone du Canada avec une demande pressentie qui se situe entre 15 et 85 millions de crédits de carbone d'ici 2030;
- B. Reconnaissance des facteurs considérés par ECCC pour le développement du projet de système fédéral de crédits compensatoires pour les GES (SFCC) ainsi que des critères - cadres considérés pour l'élaboration de nouveaux protocoles réglementés sous ce système;
- C. Nécessité et opportunité de reconnaître l'éligibilité dans le SFCC, des protocoles d'agglomération pluri *sectoral scope* existants, qui ont été validés sous des programmes internationaux reconnus, qui démontre leur additionnalité par leurs modèles d'affaires participatifs et qui nécessitent inexorablement des revenus carbone pour leur développement et leur expansion et qui stimulent l'émergence de pratiques non courantes : changements comportementaux, nouveaux modèles d'affaires et l'implantation de nouvelles technologies;
- D. Permission d'utiliser dans le SFCC canadien des crédits de carbone vérifiés et développés dans le cadre de protocoles mentionnés au point C en acceptant leur rétroactivité au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec une limite maximale qui pourrait être de 7 millions de tonnes de GES<sup>53</sup> sur la période de 2010 au 31 décembre 2016;
- E. Pertinence d'adresser frontalement les enjeux de double comptabilité d'incitatifs économiques concomitants, avec comme éléments déterminant la reconnaissance de la propriété (responsabilité) des émissions et des réductions, sur la base de la fiscalité verte en référence à la taxe pigouvienne et de son approche, et de les considérer dans le SFCC. Cette reconnaissance permettra :
  - a. Un reflet plus juste d'un prix d'impact requis pour l'atteinte des cibles canadiennes de 2030 et de 2050;
  - b. Une plus grande participation de geste de co-financement (mentionnées au préambule de l'accord de Paris);
  - c. Un signal en faveur de l'économie circulaire des réductions locales qui sont achetées localement, avec le moins d'intermédiaires, afin de retourner le maximum d'argent carbone à ceux qui réalisent les efforts de réductions;
  - d. Le respect du mantra annuel : mesurer, réduire et contribuer aux efforts des autres.

---

<sup>53</sup> Qui correspondrait à environ 1% des émissions annuelles canadiennes de GES

- F. Nous mettons à la disposition du gouvernement canadien, par les présentes à ECCC, une perspective opérationnelle, sous forme de partenariat, concomitant au projet de système fédéral de crédits compensatoires pour les GES (SFCC), pour le déploiement de **Communauté Durable** sur l'ensemble du Canada pour les cinq prochaines années permettant la stimulation de 10 à 50 millions de tonnes de réduction de GES, toutes canadiennes, vérifiées et converties en crédits de carbone; ce volume sera décuplé par effet d'entraînement sur la période 2025-2030. Will travaille actuellement à la version 6 de sa plateforme de traçabilité qui est opérée en mode infonuagique. Ce développement de l'automatisation de la version 6 de sa plateforme en traçabilité des GES comprendra :
1. La collecte et l'analyse de données liées aux réductions mesurées et vérifiées de GES, rajoutant celles liées au transport avec le bâtiment comme périmètre de calcul (changement comportemental des consommateurs, nouveaux modèles d'affaires et les conversions de combustibles des véhicules) + l'automatisation de notre plateforme de traçabilité en mode infonuagique;
  2. Will a ratifié des ententes avec un réseau d'universités canadiennes et différents partenaires technologiques (IdO, IA et Chain Bloc);
  3. Son projet d'un écosystème de 1 000 bâtiments connectés à notre *Communauté Durable*.



## À propos de WILL

Les Solutions Will Inc. (WILL) est une entreprise privée canadienne, certifiée B Corp, dont le siège social est basé à Beloeil, QC. L'entreprise est active dans le secteur du marché volontaire du carbone depuis 2007<sup>54</sup> avec le projet Communauté Durable. WILL est carboneutre depuis 2007 et s'engage à retourner 10 % de son bénéfice net dans des projets et initiatives communautaires soutenant le développement durable.

## À propos de Communauté Durable

Communauté Durable (CD) est un projet de démocratisation de l'accès au marché volontaire du carbone qui est validé sous le programme VCS/VERRA, reconnu internationalement. CD est le premier projet en mode communautaire des 1 495 projets validés dans le monde sous le programme VCS/VERRA. Il regroupe, en guichet unique, les réductions de GES de ses membres. Ce modèle d'affaires communautaire d'agglomération en grappe de centaines de micro-projets de réductions de GES se veut un catalyseur d'actions locales. Il permet d'engager de nombreux acteurs (PME, municipalités, OBNL) dans la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie canadienne et québécoise via l'achat volontaire de leurs réductions de GES au niveau local. Celles-ci sont converties, après leur vérification par une tierce partie, en crédits de carbones, et achetées par les citoyen.nes, les entreprises et les différents niveaux de gouvernement.

---

54

[https://www.solutionswill.com/blog\\_post/le-modele-dinnovation-sociale-de-will-solutions-2007-2019/](https://www.solutionswill.com/blog_post/le-modele-dinnovation-sociale-de-will-solutions-2007-2019/)